

Le budget—M^{lle} Nicholson

Pourquoi les libéraux, et plus particulièrement le NPD puisque c'est le parti du député, votent-ils contre les programmes que notre gouvernement tente de mettre en oeuvre? Pourquoi avez-vous voté contre l'affectation de 456 millions de dollars de plus à l'expansion industrielle régionale? Pourquoi le député qui réclame de l'aide a-t-il refusé celle qui était offerte? Quelle est son objection? Pourquoi lui et le NPD s'opposent-ils aux crédits de 306 millions de dollars destinés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique?

M. Harris: A cause des frais d'avocats de Sinclair Stevens.

M. Reimer: Monsieur le Président, le député de Saint-Jean-Est (M. Harris) n'écoute pas ma réponse.

M. Harris: Je réponds à vos questions.

M. Reimer: Pourquoi le député est-il contre les programmes et les stimulants au développement régional que nous présentons? Pourquoi s'oppose-t-il à ce que 306 millions soient affectés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique? Pourquoi rejette-t-il le libre-échange qui doit aider sa propre région? Pourquoi le député de Saint-Jean-Est et son parti refusent-ils le libre-échange?

● (1650)

Lorsque le comité dont je faisais partie a visité la région de l'Atlantique, nous avons reçu des témoignages selon lesquels le libre-échange aiderait beaucoup la région tant à vendre ses matières premières qu'à promouvoir son industrie manufacturière. L'accord créerait donc des emplois non seulement dans le secteur des ressources naturelles, mais aussi dans celui de la transformation de ces ressources.

Encore une fois, je ne peux comprendre pourquoi le député de Saint-Jean-Est soulève ces questions d'une telle manière. Je ne comprends pas non plus pourquoi lui et ses collègues s'opposent aux efforts d'expansion économique régionale et de libéralisation des échanges commerciaux.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saint-Jean-Est (M. Harris) a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Harris: Oui, monsieur le Président. Le député qui vient de parler sait bien que le budget des dépenses contre lequel notre parti a voté contenait un crédit qui devait permettre de payer les frais d'avocat d'un député qui faisait partie du Cabinet. Le député sait aussi que notre parti et la plupart des Canadiens s'opposaient à ce que les contribuables assument ces frais. Voilà pourquoi nous avons voté contre ce budget en bloc et non contre certains autres postes, comme il le laisse entendre.

Voilà la réalité. Je pense que le député devrait se montrer juste et admettre ce fait.

M. Reimer: Monsieur le Président, j'accepte les observations du député parce que je veux être juste. Je conviens qu'on nous

demande parfois d'appuyer en bloc une mesure dont certains éléments peuvent nous déplaire.

Toutefois, je tiens à dire, pour la gouverne du député, qu'une partie de cet argent a été accordé à l'ancien ministre en question par suite des attaques et des insinuations honteuses dont il a fait l'objet de la part des néo-démocrates et des libéraux. Nous avons dû examiner la question et penser à la longue procédure judiciaire nécessaire. Je pense que l'opposition devrait accepter une partie de la responsabilité de ces frais.

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, quand j'ai parlé le 12 février sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, j'ai dit qu'il était difficile de commenter un prétendu budget composé de 95 p. 100 de vantardises électorales et 5 p. 100 de substance.

J'ai ici aujourd'hui une lettre sur les taxes au Canada publiée par la firme respectée Peat Marwick qui est très critique, elle aussi, à l'égard des tours de passe-passe que le gouvernement se permet à l'occasion. En voici un extrait:

En manoeuvrant adroitement pour accélérer la remise des retenues à la source, des acomptes provisionnels d'impôt des particuliers et des taxes de vente et d'accise, M. Wilson a réussi à contenir ses prévisions de déficit budgétaires à 29,3 milliards de dollars pour 1987-1988 et à 28,9 milliards de dollars pour 1988-1989, ce qui représente quand même des sommes énormes pour l'économie canadienne.

Un peu plus loin, il dit:

... il y a de quoi s'inquiéter quand on pense qu'après six ans d'expansion économique, le déficit budgétaire reste très élevé et qu'on s'attend à ce qu'il ne diminue que légèrement d'ici quelques années.

On a d'autant plus raison de s'inquiéter que le gouvernement a eu recours à des trucs comptables dans les derniers budgets. Les recettes budgétaires auront été augmentées de 3,9 milliards de dollars grâce à un certain nombre de changements qu'on ne peut effectuer qu'une fois, notamment:

l'accélération de la remise des retenues à la source par les grands employeurs

l'accélération de la remise des acomptes provisionnels d'impôt trimestriel des particuliers

l'accélération de la remise des taxes de ventes et d'accise.

Parce que cette question touche directement la crédibilité du gouvernement, je prendrai quelques minutes pour en parler. Quand le comité des finances tenait ses audiences sur le Livre blanc sur la réforme fiscale, un comptable très respecté a dit qu'il aurait espéré autre chose du ministre des Finances que ce genre de comptabilité sélective et innovatrice qu'il a comparée—ce sont ses propres mots—à un chèque sans provision, ce qui l'a beaucoup déçu de la part du ministre des Finances.

Voyons maintenant d'où viennent toutes ces critiques. Dans le document intitulé Perspectives économiques financières publié le 18 juin 1987, dans un tableau, à la page 34, on voit que l'accélération des remises des retenues à la source et des acomptes provisionnels d'impôt des particuliers rapportera 1,1 milliard de dollars durant l'année financière 1989-1990 et que l'accélération des remises de taxes de ventes et d'accise rapportera 1,6 milliard.